



Assemblée générale

Soixante-septième session

63^e séance plénière

Mardi 22 janvier 2013, à 11 h 25

New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić (Serbie)

La séance est ouverte à 11 h 25.

Point 134 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/67/693 et A/67/693/Add.1)

Le Président (parle en anglais) : Avant de passer à l'examen des autres questions inscrites à l'ordre du jour, je voudrais, conformément à la pratique établie, appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les documents A/67/693 et A/67/693/Add.1. Dans le document A/67/693, le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que 22 États Membres sont en retard dans le paiement de leur contribution aux dépenses de l'ONU au sens de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Je rappelle aux délégations qu'en vertu de l'Article 19 de la Charte :

« Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. »

Dans le document A/67/693/Add.1, le Secrétaire général informe l'Assemblée que, depuis la parution

du document portant la cote A/67/693, les Fidji et l'ex-République yougoslave de Macédoine ont effectué les versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant calculé selon l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note des informations contenues dans ces documents?

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président (parle en anglais) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 21 septembre 2012, l'Assemblée générale avait décidé de renvoyer le point 20 a) de l'ordre du jour à la Deuxième Commission. Pour que l'Assemblée puisse se prononcer rapidement cette question, puis-je considérer que l'Assemblée décide d'examiner l'alinéa a) du point 20 de l'ordre du jour directement en séance plénière et de procéder immédiatement à cet examen?

Il en est ainsi décidé.

Point 20 de l'ordre du jour (suite)

Développement durable

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Projet de décision (A/67/L.48/Rev.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de décision A/67/L.48/Rev.1.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Eu égard au projet de décision A/67/L.48/Rev.1, intitulé « Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable », je souhaite, au nom du Secrétaire général, qu'il soit pris acte de l'état suivant des incidences financières de ce projet, présenté conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Au paragraphe a) du projet de décision, l'Assemblée générale « [d]écide[rait] de créer un groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, ainsi que le prévoit le paragraphe 248 du document final [de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé "L'avenir que nous voulons"] ».

En ce qui concerne ce paragraphe, les ressources à prévoir en relation avec la création du Groupe de travail ouvert ont été incluses dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux décisions figurant dans le document final (résolution 66/288, annexe) de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons » (A/67/591). Par conséquent, le projet de décision A/67/L.48/Rev.1 ne comporte pas d'incidences financières sur le budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la France.

M^{me} Montel (France) : Je voudrais simplement faire remarquer que la traduction française du projet de décision A/67/L.48/Rev.1 parle d'un « Groupe de travail de l'Assemblée générale à composition non limitée », ce qui n'est pas la traduction fidèle de « Open Working Group ». Je demande donc au Secrétariat de bien vouloir garder la traduction française qui a été

faite du paragraphe 248 du texte original du document final adopté à Rio (résolution 66/288, annexe), à savoir les termes « Groupe de travail ouvert » de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Secrétariat a pris note de la déclaration de la représentante de la France.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Dans quelques instants, les États Membres adopteront, je l'espère, le projet de décision portant création du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable. La création de ce groupe de travail ne s'est que trop faite attendre et je me félicite qu'une décision intervienne enfin.

Je tiens à remercier sincèrement la facilitatrice, S. E. M^{me} Maria Luiza Ribeiro Viotti, Représentante permanente du Brésil, pour son travail acharné et ses efforts dévoués qui nous ont permis d'arriver à cette étape. Comme nous le savons, il a fallu des mois de consultations au cours desquelles les positions ont souvent été intransigeantes. De ce fait, nous avons pris du retard sur le calendrier, ce qui n'est guère encourageant.

La tâche qui nous attend désormais revêt une importance fondamentale. En juin dernier, à Rio de Janeiro, l'Assemblée générale s'est vu confier la responsabilité d'adopter des objectifs de développement durable. J'estime qu'il s'agit d'une question stratégique de tout premier ordre et qui va probablement orienter le travail de l'ONU pour les décennies à venir. Nous avons le devoir de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour réduire le fossé entre les nantis et les démunis. Notre ambition doit être d'apporter un changement pour les États défaits et pour ceux qui aspirent à la paix et à la réconciliation. Nous devons faire cause commune pour vaincre les extrémistes et encourager ceux qui sont prêts à renoncer à la vengeance. Nous devons nous efforcer de relancer le désarmement, de revitaliser les régimes de non-prolifération et d'éliminer le fléau de la traite d'êtres humains. Nous devons passer à l'offensive face à la criminalité organisée et nous attaquer aux causes profondes du terrorisme. Nous devons nous employer à renforcer l'état de droit et nous faire les chantres de la solidarité internationale.

Il est difficile d'imaginer que ces aspirations pourront être concrétisées sans des critères de développement clairement définis. Dans les mois à

venir, le Groupe de travail ouvert devra établir de nouveaux objectifs pour, entre autres, éliminer la pauvreté et la faim, encourager l'innovation scientifique et technologique, améliorer la qualité des soins de santé et de l'éducation, fixer de nouvelles ambitions en matière d'énergie propre et renouvelable, et décider des moyens de protéger et de gérer nos ressources naturelles non renouvelables. Si nous voulons agir pour le bien du monde, il faut s'atteler à ces tâches avec une passion non feinte.

Pendant la reprise de la soixante-septième session, je multiplierai les contacts avec les États Membres afin de veiller à ce que le processus des objectifs de développement durable devienne une priorité absolue et à ce que les travaux du Groupe de travail soient au centre de notre attention. Il y a à peine une heure, nous avons entendu le Secrétaire général présenter ses priorités pour l'année 2013. Le développement durable est la première qu'il a mentionnée.

Je suis en outre disposé à aider les facilitateurs du processus intergouvernemental qui ont été désignés à proposer des options en faveur d'une stratégie de financement du développement efficace, et à prêter main forte aux personnes chargées de mettre en place un forum de haut niveau et de préparer la réunion spéciale sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui doit avoir lieu au cours de la soixante-huitième session de l'Assemblée.

Il va nous falloir améliorer encore la coordination entre l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Secrétariat. Nous devons continuer à faire en sorte que nos efforts se renforcent et se complètent mutuellement, afin que le résultat du processus soit un programme pour l'après-2015 unifié et pleinement cohérent.

En conclusion, je crois qu'il est absolument capital que le Groupe de travail ouvert entame ses travaux de fond le plus rapidement possible. Je vais donc programmer la réunion inaugurale du Groupe pour le début du mois de février. D'ici là, mon Bureau suivra de façon active les consultations sur les questions de procédure qui doivent être réglées avant que le Groupe n'entame véritablement ses travaux.

En tant que Président de l'Assemblée générale, je suis prêt à accorder toute mon attention au Groupe, afin que d'ici à la fin de la soixante-septième session, il ait quasiment mené à bien sa tâche de formuler des objectifs de développement durable.

Je suis convaincu que c'est l'occasion pour nous d'imaginer l'avenir et de décider de nouvelles façons de relever les défis mondiaux afin de définir véritablement le monde que nous voulons et l'ONU dont nous avons besoin pour que cette vision devienne une réalité. Avec une conduite énergique et le plein appui institutionnel du système des Nations Unies, nous saurons saisir la chance singulière qui s'offre à notre génération et nous pourrons façonner le cadre mondial qui garantira que nos enfants hériteront d'une planète où aucun pays n'est laissé à la traîne.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/67/L.48/Rev.1, intitulé « Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision A/67/L.48/Rev.1?

Le projet de décision est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur position, je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Muñoz (Pérou) (*parle en espagnol*) : Ma délégation a le plaisir de faire la déclaration suivante sur le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable en son nom propre ainsi qu'au nom du Mexique.

Nous nous félicitons de l'adoption du projet de décision qui va nous permettre d'entamer le processus devant mener à la définition d'objectifs de développement durable. La décision qui vient d'être adoptée est le fruit d'une proposition conjointe formulée par la Colombie, le Guatemala et le Pérou. Nous sommes convaincus qu'il s'agit d'une occasion exceptionnelle de lancer un processus de transformation et de revitalisation du programme de développement mené par l'Organisation. C'est pourquoi nous estimons qu'il est impératif de veiller à ce que le processus entamé aujourd'hui soit coordonné avec les activités relatives à la définition des priorités de développement pour l'après-2015 et se traduise par une capacité accrue de l'Organisation de contribuer au règlement des problèmes pressants de notre époque.

Selon nous, il faut d'urgence relier les différents efforts isolés déployés au titre du programme de développement de l'Organisation. Nous devons

tirer parti des synergies et éviter tout gaspillage des ressources, par ailleurs limitées, grâce à un cadre stratégique révisé. L'ONU ne doit pas avoir plusieurs programmes de développement parallèles, mais un cadre global unique, dans lequel nous reconnaissons, une fois pour toutes, que le développement est un et repose sur différents piliers qui se complètent et se renforcent mutuellement.

En outre, nous estimons qu'en plus de veiller à ce que le processus soit ouvert et incorpore les propositions de tous les États Membres, il faudra trouver le moyen de faire participer plus activement et plus directement la société civile aux discussions sur le programme de développement. À notre avis, l'importance que le Groupe de travail est appelé à avoir dépendra en grande partie de la satisfaction de cet aspect fondamental.

En conclusion, je voudrais souligner l'efficacité des efforts déployés par la facilitatrice des négociations sur le projet de décision, l'Ambassadrice Maria Luiza Ribeiro Viotti, Représentante permanente du Brésil, à qui nous adressons nos remerciements les plus sincères.

M. Escalona Ojeda (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance. Je félicite tous les membres d'avoir approuvé par consensus cette décision importante. Je salue tout particulièrement l'Ambassadrice du Brésil pour tous les efforts qu'elle a déployés afin que nous puissions adopter la décision d'aujourd'hui. Je tiens aussi à remercier le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes de ses efforts pour parvenir à un accord sur les arrangements relatifs à la représentation au sein du Groupe de travail.

Enfin, j'appelle le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable à être véritablement ouvert et à donner à tous les États la possibilité de s'exprimer. J'espère que ses conclusions pourront être approuvées à l'unanimité dans le cadre d'un processus de négociation transparent et n'excluant personne.

M. Dhanapala (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Sri Lanka appuie totalement vos efforts, Monsieur le Président, pour donner corps au Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, sous la direction du Groupe des États d'Asie et du Pacifique. Je voudrais remercier mes collègues de l'Inde et du Pakistan, qui travailleront avec nous au sein du Groupe de travail.

Les négociations sur la composition du Groupe de travail ont pris plusieurs mois. Nous devons maintenant arrêter de perdre du temps sur les questions procédurales. Nous vous demandons instamment, Monsieur le Président, ainsi qu'à l'Assemblée générale, d'entamer sans délai l'examen des questions de fond. Nous sommes heureux de faire partie du Groupe de travail ouvert aux côtés des autres États membres qui ont exprimé leur volonté de se mettre au travail.

Vous pouvez compter, Monsieur le Président, sur l'entière coopération de Sri Lanka, dans vos efforts à cet effet.

M. Aisi (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance et des conseils et de l'impulsion que vous nous avez donnés pour nous aider à franchir la première des grandes étapes requises pour donner suite aux dispositions du paragraphe 248 du document final de la Conférence Rio+20 (résolution 66/288, annexe), qui renforce notre quête commune vers la réalisation de l'avenir que nous voulons.

À l'issue de consultations avec mes collègues du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, j'ai été autorisé à faire les observations suivantes en leur nom.

À Rio, nous sommes, entre autres choses, convenus de travailler de concert à la création d'un groupe de travail ouvert pour définir un ensemble d'objectifs de développement durable devant guider pour une large part nos efforts relatifs au programme de développement pour l'après-2015. Avec l'adoption unanime de la décision d'aujourd'hui, nous avons franchi un pas important dans notre action pour concrétiser la vision collective exprimée au paragraphe 248 du document final de Rio+20.

À cet égard, je tiens à remercier notre collègue du Brésil, l'Ambassadrice Maria Luiza Ribeiro Viotti, pour l'esprit de direction et le dynamisme constants dont elle a fait preuve pour faire en sorte que nous puissions franchir ce pas des plus critiques qu'était la création du Groupe de travail ouvert. Je salue également ses collègues de la Mission permanente du Brésil pour leurs efforts inlassables en faveur de la réalisation de cette avancée. Je rappelle que j'avais exprimé l'appui du Groupe des États d'Asie et du Pacifique au projet de décision au cours d'une réunion présidée par l'Ambassadrice Viotti, le 9 janvier. Nous nous félicitons

que ce projet de décision ait été adopté aujourd'hui par consensus.

Le Groupe des États d'Asie et du Pacifique considère qu'il faut impérativement que le Groupe de travail ouvert entame ses travaux sous attendre afin de

« définir [...] tout d'abord sa méthode de travail et [...], notamment, arrêter des modalités pour garantir la pleine participation à ses travaux des parties prenantes et des spécialistes concernés de la société civile, des scientifiques et des organismes des Nations Unies, de façon à tirer parti des différents points de vue et expériences. »
(résolution 66/288, annexe, par. 248)

En conclusion, nous devons nous rappeler que le Groupe de travail ouvert doit présenter un rapport à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session dans lequel figurera une proposition d'objectifs de développement durable, pour examen et suite à donner. Il est donc urgent que le Groupe de travail ouvert entame ses travaux sans délai. À cet égard, nous nous félicitons de votre volonté, Monsieur le Président, de convoquer sous peu une réunion du Groupe de travail ouvert.

Je tiens, Monsieur le Président, à vous assurer de l'appui du Groupe des États d'Asie et du Pacifique dans la mise en place et les travaux du Groupe de travail, et en particulier de l'appui des membres du Groupe qui feront partie du Groupe de travail.

M. Ruiz (Colombie) (*parle en espagnol*) : Comptant parmi les grands défenseurs de la création d'un groupe de travail ouvert chargé de définir des objectifs de développement durable, la Colombie ne pouvait pas laisser passer cette occasion de remercier tout d'abord la Représentante permanente du Brésil, l'Ambassadrice Viotti, pour son travail qui nous a permis à tous de pouvoir adopter aujourd'hui la décision portant création du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable.

Monsieur le Président, je voudrais tirer parti du fait que vous venez de réaffirmer votre intention d'encourager et d'appuyer tous les travaux du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable pour vous demander de convoquer une réunion de ce groupe le plus tôt possible, afin que nous puissions rattraper le temps perdu à discuter de sa composition.

À l'instar de la représentante de la France, je voudrais moi aussi demander que la version espagnole de la décision que nous venons d'adopter soit pleinement

conforme à la lettre et à l'esprit du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288, annexe) et parle donc de « Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale ».

Le Président (*parle en anglais*) : Le Secrétariat a pris note de la demande du représentant de la Colombie.

Je puis assurer le représentant de la Colombie que je vais convoquer le Groupe de travail ouvert dès mon retour d'Afrique, où je dois me rendre pour consulter les dirigeants africains sur les travaux qui attendent le Groupe de travail.

Je tiens à redire que je suis prêt à consacrer toute mon attention non seulement au démarrage des travaux du Groupe mais aussi à l'évolution de ses discussions. Je suis sincèrement convaincu de l'importance de sa tâche.

L'Assemblée générale a ainsi conclu la phase actuelle de son examen du point 20 a) de l'ordre du jour.

Point 121 de l'ordre du jour (suite)

e) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes

Projet de résolution (A/67/L.53)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu un débat sur le point 121 de l'ordre du jour et ses points subsidiaires a) à w) à sa 40^e séance plénière, le 19 novembre 2012.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Belize qui va présenter le projet de résolution A/67/L.53.

M^{me} Coye-Felson (Belize) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de présenter le projet de résolution A/67/L.53, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes », au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et de tous les pays amis qui se sont portés coauteurs du texte.

Comme le décrit le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/67/280, la Communauté des Caraïbes a continué de tirer parti des échanges directs engagés avec le Secrétariat, les institutions spécialisées et les fonds et programmes des Nations Unies. Le projet de résolution dont est saisi la plénière se félicite de cette coopération. Il prie le Secrétaire général et le système des Nations Unies de continuer à promouvoir et à élargir la coopération avec les États membres de la Communauté des Caraïbes afin que ceux-ci puissent relever plus énergiquement les défis qui se posent dans la région.

Bien qu'elles soient mondiales, les difficultés actuelles, notamment les effets persistants de la crise économique et financière mondiale, l'insécurité alimentaire, les changements climatiques, la criminalité transnationale organisée et les maladies non transmissibles, sont particulièrement aiguës dans notre région, étant donné le niveau d'intégration qui caractérise la Communauté des Caraïbes, nos petites économies ouvertes, notre croissance démographique et notre géographie. C'est la raison pour laquelle le projet de résolution demande au système des Nations Unies de renforcer l'assistance qu'il apporte au pays de la CARICOM, en tenant compte de leurs vulnérabilités.

À l'avenir, la Communauté des Caraïbes encourage le système des Nations Unies à élaborer des projets concrets dans les domaines où les deux organisations ont jugé qu'elles pouvaient avoir une collaboration stratégique, à savoir la création d'un marché et d'une économie uniques, le développement durable, la sécurité régionale, la sécurité et la sûreté alimentaires, le développement humain, les technologies de l'information et des communications et le développement des institutions. Le recentrage de l'attention sur ces domaines doit absolument s'accompagner d'efforts garantissant un effet optimal sur le terrain ainsi qu'un contrôle et un suivi appropriés. À cet effet, il est indispensable d'aborder le partenariat entre le système des Nations Unies, le secrétariat de la CARICOM et les États membres de la CARICOM selon un approche cohérente et d'avoir une forte présence des Nations Unies dans la région.

Malheureusement, c'est dans les domaines critiques de la sécurité et du développement régional que la présence des Nations Unies a le plus reculé. Nous ne saurions trop insister sur le fait que la volonté des Nations Unies d'aider la CARICOM à atteindre ses objectifs doit aller de pair avec le maintien d'une présence sur le terrain.

Nous estimons que la septième réunion des représentants de la CARICOM et du système des Nations

Unies sera une occasion d'avancer sur ces questions et de passer du dialogue à l'action.

La CARICOM réaffirme son plein attachement au multilatéralisme et à l'ONU en tant que principale instance de coopération multilatérale. Les États membres de la CARICOM continueront d'œuvrer au renforcement de leur appui au système des Nations Unies et, par l'intermédiaire de leur organisation régionale, à la réalisation des objectifs communs que sont la paix, la sécurité, le développement et le respect des droits de l'homme.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/67/L.53, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais indiquer que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document A/67/L.53, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Australie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Grèce, Honduras, Irlande, Israël, Italie, Lituanie, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Slovaquie et Uruguay.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/67/L.53?

Le projet de résolution A/67/L.53 est adopté (résolution 67/249).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 121 c) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à midi.